

210C0544
FR0004500106-DIV08

18 juin 2010

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SOLVING EFESO INTERNATIONAL

(Euronext Paris)

L'Autorité des marchés financiers a été informée par les sociétés Argos Soditic France et SOLVING EFESO INTERNATIONAL des caractéristiques du projet d'offre publique d'achat obligatoire visant les titres de la société SOLVING EFESO INTERNATIONAL que la société Argos Soditic France envisage de déposer (par l'intermédiaire d'une société qu'elle contrôle)¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions sur les titres SOLVING EFESO INTERNATIONAL (articles 231-38 à 231-43) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres SOLVING EFESO INTERNATIONAL (articles 231-44 à 231-52) sont applicables.

¹ Cf. communiqué diffusé le 17 juin 2010 par Argos Soditic et SOLVING EFESO INTERNATIONAL.